

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 23 avril 2026 17:30

En exercice : 9
Présents : 8
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
 24/04/2026

Président de séance :
 Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
 Marie-Christine PROUST

N° interne de l'acte :
 D06_04_2026

Jeudi 23 avril 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Sèvremont - La Flocellière.

Membres présents :

Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel POUPLIN, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louissette SARRAZIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés

Membres Absents :

Michel PASQUIER

D06_04_2026 - EHPAD : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Suite à la panne nationale de l'application hélios, Monsieur le Président rappelle l'impossibilité de voter, le compte de gestion 2025, l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 de l'EHPAD et par conséquent l'affectation du résultat 2025 lors de la séance du 18 février 2026.

Comme pour le compte de gestion, l'ERRD 2025, le conseil d'administration à l'unanimité, a donné une pré-validation à l'affectation du résultat 2025. L'affectation du résultat 2025 sera proposée à l'approbation des membres du centre communal d'action sociale lors d'une prochaine réunion

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter se présente comme suit :		TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2025		5 126 136,75 €
Total des titres émis en 2025		5 122 122,81 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	
	Déficit	-4 013,94 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	80 681,62 €
	Déficit (-)	
Résultat au 31/12/2025 à affecter	Excédent	76 667,68 €
	Déficit	

Certifié exécutoire :
 Transmis au contrôle de légalité le :
 Publié le :

AFFECTATION :		
L'affectation de l'<u>excédent</u> est la suivante :		TOTAL GÉNÉRAL
En priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2026 (N+1) (compte 119)		
En investissement sur 2026 (N+1) (compte 10682)		
En réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		
En réserve de compensation sur 2026 (N+1) (compte 10686)		
En réserve de trésorerie sur 2026 (N+1) (compte 10685)		
En report à nouveau excédentaire 1 (N+1) (compte 110)		76 667,68 €
Au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2026 (N+1) (compte 111)		
	Total affecté	76 667,68 €

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie PAILLAT, délibérant à l'unanimité des votants sur l'ERRD 2025 dressé par M. Jean Louis ROY, celui-ci s'étant retiré au moment du vote de l'ERRD 2025.

- Accepte la proposition d'affectation de résultats

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel POUPLIN, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louissette SARRAZIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1


 Le Secrétaire de séance,
 Marie-Christine PROUST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Président Jean-Louis ROY

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

